

Dernière modification le 04/10/16 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Kenya : le soutien aux infrastructures (notamment d'énergie et de transports), le développement urbain et l'accompagnement de la croissance économique. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Entre 2009 et 2011 le Kenya s'est doté de lois favorisant l'égalité de genre et remplaçant les lois coutumières concernant les rôles genrés. Si une étape importante est franchie, la mise en œuvre effective se heurte à la méconnaissance de la population et au poids des structures traditionnelles et patriarcales.

La condition des femmes au Kenya varie par ailleurs grandement selon les ethnies et selon le contexte rural ou urbain. C'est à Nairobi que l'égalité de genre est la plus haute et dans le Nord-Est du pays qu'elle est la plus faible.

Secteurs sociaux

• Santé :

-L'accès aux soins prénataux et maternels est un défi majeur pour la santé publique au Kenya. En 2015, seulement 44% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié (GGGR 2015). En conséquence le niveau de mortalité maternelle reste élevé, bien qu'en baisse. Le Kenya n'a pas atteint la cible de l'OMD 5A qui visait à réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle pour l'année 2015 ; le progrès a été insuffisant avec une réduction de seulement 25% au cours de 20 dernières années, passant de 687 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1999 à 510 en 2015². Les décès maternels représentent 14 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans³.

Au Kenya, les décès maternels se produisent en raison de l'inaccessibilité aux établissements de santé, le manque de personnel de santé qualifié et le coût élevé des services de santé, qui désavantage les femmes pauvres et rurales. Selon l'OMS, la majorité des femmes qui meurent pendant la grossesse ou l'accouchement habitent dans les zones rurales⁴.

En 2014, le taux de fécondité national était de 3.9 enfants par femme. La fécondité chez les femmes en milieu rural, qui s'établit à 4.5 est 1.3 fois plus élevée que celle des femmes urbaines, qui est de 3.1 enfants⁵.

Le taux de fécondité des adolescentes est de 106 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans. (GGGR 2015). Les grossesses non désirées poussent les filles à abandonner l'école de manière prématurée. D'après une étude de 2007, la grossesse représentait 30,8% des décrochages d'étudiantes de niveau secondaire⁶. De plus, les filles âgées de 15 à 19 ans sont deux à huit fois plus susceptibles de contracter l'infection que les garçons de la même tranche d'âge. Au Kenya, les filles mariées ont 50 % de probabilités en plus que les filles célibataires d'être infectées par le VIH⁷.

- **Excision/Mutilation génitale féminine E/MGF** : Les mutilations génitales féminines sont interdites par la loi depuis 2001 et leur prévalence a baissé de manière constante sur au moins 3 générations. Cependant, la pratique reste répandue : environ 21% des femmes kényanes âgées de 15-49 ans ont été excisées, 43% d'entre elles entre 10 et 14 ans, 27% à l'âge de 5-9, et 27% de 15 ans ou plus. En outre, la pratique est très répandue dans la région du Nord-Est du Kenya, avec 98% de la population féminine ayant été excisée. Alors que plus de 80% des femmes ont été excisées par des accoucheuses traditionnelles et / ou exciseuses, au cours des dernières années les fournisseurs de services de santé médicalement formés ont effectué la procédure. La participation du personnel de santé à l'exécution des MGF a eu l'effet négatif de légitimer la pratique comme une procédure médicale, ce qui rend plus difficile son élimination⁸.

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter _genre@afd.fr

² OMS (2015), Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 [lien](#)

³ Kenya National Bureau of Statistics 2015, Kenya Demographic and Health Survey 2014 [lien](#)

⁴ Natasha L. Frosina and Grace M. Mwaura 2016, AN ASSESSMENT OF GENDER MAINSTREAMING IN STI AND THE KNOWLEDGE SOCIETY IN KENYA, P, 18 [lien](#)

⁵ Kenya National Bureau of Statistics 2015, Kenya Demographic and Health Survey 2014

⁶ Canning, David, Sangeeta Raja et Abdo S. Yazbeck, eds. 2016. « La transition démographique de l'Afrique : dividende ou catastrophe ? » Collection L' Afrique en développement. Washington, DC : Banque mondiale. p,p 135

⁷ PNUD 2016, Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique [lien](#)

⁸ Natasha L. Frosina and Grace M. Mwaura 2016... p,p 29

Les Violences basées sur le genre (GBV) sont un problème majeur de santé publique et des droits d'humains. Une femme est violée toutes les 30 secondes⁹ et la violence conjugale est largement acceptée socialement : 45% des femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles exercées par leur partenaire¹⁰.

D'après un rapport de Human Rights Watch publié en 2016 (disponible [ici](#)), des centaines de femmes et de jeunes filles victimes des violences sexuelles au cours des violences post-électorales de 2007-2008 au Kenya, souffrent toujours de graves problèmes de santé physique et psychologique dévastateurs, ainsi que de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La plupart des survivantes manquaient toujours de soins médicaux, ce qui les empêche de travailler ou de suivre une éducation, renforçant encore la pauvreté et la faim.

Education

Même s'il y a eu des progrès à tous les niveaux dans l'accès à l'éducation au Kenya, les hommes en bénéficient davantage. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 75% alors qu'il est de 81% pour les hommes (GGGR 2015). Le taux d'alphabétisation des femmes kenyanes varie selon le niveau de revenu et le lieu de vie : Les différences régionales sont notables, à Nairobi la proportion de femmes alphabétisées est la plus élevée (97%) et dans le Nord Est la plus faible (24%). L'alphabétisation augmente avec la richesse; la quasi-totalité des femmes (97%) dans le plus haut quintile sont alphabétisées, contre seulement 58% des femmes dans le quintile le plus bas¹¹.

-En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 63% et celui de garçon 68%. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 11% dans le secondaire et 1% dans le supérieur contre 18% et 4% respectivement pour les hommes.

Participation politique : En 2015, les femmes occupent 20% des sièges parlementaires et 30% des positions ministérielles (GGGR 2015). Les mesures de discrimination positive prévues par la Constitution a permis d'augmenter considérablement la participation des femmes au leadership, à la gouvernance et à la prise de décisions.

Insertion économique et secteurs productifs

Les femmes représentent un pourcentage croissant de la population active au Kenya. Selon le PNUD, 62,2% des femmes âgées de plus de quinze ans participent au marché du travail¹². En dépit de ce pourcentage élevé de participation à la population active, seulement 19,3% sont salariées, tandis que 77,7% sont des travailleurs indépendants, ce qui signifie qu'elles possèdent leur propre petite entreprise ou qu'elles travaillent dans un secteur non salarié, comme l'agriculture. De plus, 53,2% des femmes employées sont des travailleurs familiaux : leur revenu est destiné à fournir et maintenir les finances de leur famille¹³.

- **Agriculture et accès au foncier** : Selon le gouvernement les femmes représentent 70% de la main d'œuvre agricole. Cependant, seulement 6 % des femmes possèdent des terres alors que 96 % des femmes vivant en milieu rural travaillent dans des exploitations familiales¹⁴. Par ailleurs, le bétail –considéré comme un capital économique- est traditionnellement possédé par les hommes.

- **Finances** : Alors que les hommes et les femmes au Kenya sont confrontés à des difficultés dans l'accès au crédit, celles rencontrées par les femmes sont plus importantes. Ceci s'explique par le manque de garantie financière que peuvent présenter les femmes aux IF, leur conférant ainsi un statut d'emprunteuse à risque élevé. En effet, (i) les titres de propriétés sont le plus souvent enregistrés aux noms des hommes uniquement, (ii) la part des femmes exerçant un emploi formel est moindre que celle des hommes et (iii) le salaire touché par les femmes est en moyenne plus faible que celui des hommes. A la difficile preuve de solvabilité des femmes s'ajoute l'absence du côté des institutions financières de produits appropriés et de stratégies de sensibilisation pour atteindre les femmes. Sans droits fonciers, les agricultrices ont peu voire n'ont pas accès au crédit¹⁵.

Energie

L'enquête démographique de santé de 2014 a constaté que 68% de ménages dans les zones urbaines avaient un accès à l'électricité, contre seulement 12% de ménages ruraux¹⁶. Le manque d'accès à des moyens modernes d'énergie a un impact négatif sur la vie de femmes (notamment en ce qui concerne l'usage de leur temps : elles sont en charge de la corvée de bois) et accentue les inégalités sociales.

⁹ Bureau of Democracy, Human Rights and Labour, United States Department of State. (2014). 2014 Kenya Human rights report

¹⁰ Kenya National Bureau of Statistics (2015), Kenya Demographic and Health Survey 2014

¹¹ Ibid

¹² United Nations Development Programme. (2015). Human Development Reports, Kenya. [Lien](#)

¹³ Natasha L. Frosina and Grace M. Mwaura 2016, p,p 33

¹⁴ PNUD 2016, Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique

¹⁵ Kiriti-Nganga Tabitha (2015) Gender and trade liberalization in Kenya: The case of women retail traders. UNCTAD p,p 23 [lien](#)

¹⁶ Kenya National Bureau of Statistics (2015), Kenya Demographic and Health Survey 2014 p,p 15

De plus, l'usage du bois ou d'autres biomasses pour cuisiner et se chauffer est répandu dans le milieu rural, l'inhalation des fumées et des cendres produites par ces moyens de chauffe traditionnels constituent un risque pour la santé des femmes qui sont en charge des tâches domestiques. L'utilisation de combustibles solides dans les habitations est responsable d'environ 4 millions de morts par an en raison de maladies pulmonaires chroniques, qui touchent principalement les femmes (OMS 2016).

Transports

- Selon l'organisation de défense de droits des femmes Women's Empowerment Link, 54% des femmes ont été victimes de violences de genre –physiques, psychologiques ou sexuelles- dans les transports publics. En 2014 une vague de vidéos ont été postées en ligne, montrant des femmes se faisant agressées et déshabillées dans des bus en raison de tenues jugées « indécentes »¹⁷.

- Les femmes et les filles sont les plus touchées par le manque de services et d'infrastructures de transports dans les zones rurales, notamment en raison des activités dont elles sont traditionnellement en charge (approvisionnement du foyer en ressources, soins des enfants, vente...) et qui nécessitent de nombreux trajets. Dans le même temps, les femmes ne sont pas suffisamment intégrées dans le processus de planification et d'élaboration de projets dans ce secteur¹⁸.

- L'amélioration du transport public facilite la mobilité des femmes et accroît leur accès à l'emploi et aux services sociaux tels que l'éducation et les centres de santé.

Législation

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984 et du **Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique** de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples¹⁹ en 2003.

La **Constitution de 2010** marque une avancée notable pour les droits des femmes en reconnaissant l'égalité des hommes et des femmes en droit. Des difficultés demeurent cependant dans l'application :

- si les femmes ont maintenant le droit de posséder des terres, dans les faits l'accès à la terre reste contrôlé par les hommes
- de même, si les femmes peuvent désormais hériter, cela reste rare en pratique.

L'article 175 de la Constitution de 2010 énonce que les membres des gouvernements régionaux ne peuvent pas être plus de deux tiers du même genre.

En vertu de la Loi sur l'emploi de 2007, les salariées ont droit à trois mois de congé de maternité payé. Les hommes ont droit à deux semaines de congé de paternité payé.

L'âge minimum légal de mariage pour les garçons et les filles est de 18 ans. Les mariages qui violent la condition d'âge ne sont pas valides. La loi établit également sanctions pénales pour le mariage des mineurs

Il n'y a pas de loi spécifique contre la violence domestique.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Adoption en 2012 d'une **Charte nationale des femmes kenyanes** (accessible [ici](#)) : élaborée par une quarantaine d'organisations de la société civile avec le soutien de plusieurs femmes parlementaires et d'ONU Femmes et portée par l'association *Women Empowerment Link*, cette Charte réaffirme les engagements énoncés dans la Constitution de 2010 en faveur de l'égalité de genre dans les différents domaines et sert d'outil de suivi. Elle est accompagnée d'un **Plan d'action national 2015-2025** mettant en avant les mesures nécessaires pour atteindre l'égalité. Le plan définit des stratégies et des activités : il a été conçu pour répondre aux besoins et aux préoccupations d'une multiplicité d'acteurs au sein d'une période de dix ans et constitue un agenda de l'égalité de genre. Accès [ici](#). Plusieurs ministères ont pris part à l'élaboration de ces documents.

Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

National Energy and Petroleum policy, 2015: le document rappelle l'importance de l'accès à l'énergie pour le développement humain et les implications en termes de diminution de la pauvreté, d'éducation et d'égalité de genre. Les défis à relever (déséquilibre en termes de genre dans les institutions pétrolières et énergétiques, manque d'intégration du

¹⁷ Natasha L. Frosina and Grace M. Mwaura 2016, AN ASSESSMENT... p,p 37

¹⁸ Ibid

¹⁹ Connue comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

genre dans les politiques du secteur, mauvaise connaissance de la population des dangers de l'usage du bois et du kérosène –dangers qui affectent disproportionnellement les femmes et les enfants) sont énoncés, de même que l'importance de mieux prendre en compte le genre et les besoins spécifiques de certaines populations. Accès au document [ici](#).

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

Un Ministère du Genre, de l'Enfance et des Affaires sociales existait depuis 2003 mais a été remanié en Ministère du Travail, des Affaires sociales et des Services en 2013. Depuis, une **Direction générale du genre** a été intégrée au sein du Ministère de la décentralisation et s'organise en deux branches : une branche « Institutionnalisation des questions de genre » et une branche « autonomisation économique ».

Contact : Katherine Muoki

Depuis 2004, une **Commission nationale Genre et Egalité** a pour fonction d'appuyer l'institutionnalisation du genre dans les différents Ministères, de contribuer à l'intégration du genre dans les politiques gouvernementales sectorielles et de mettre en place des stratégies d'élimination des violences de genre.

Tél. : +254 20 2727778 ; email : [info\(at\)ngeckkenya.org](mailto:info@ngeckkenya.org)

• Ministères sectoriels

Ministère de la Santé : une politique « Genre et égalité dans le secteur de la santé » est en cours d'élaboration.

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources naturelles : « Stratégie pour intégrer le genre dans la réponse au changement climatique au Kenya ». Lien vers le document en anglais [ici](#).

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

La société civile kenyane est active et plusieurs organisations s'intéressent spécifiquement à l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leurs conditions d'existence. Par ailleurs le gouvernement a encouragé la formation de groupes de femmes locaux : on en dénombre désormais plus d'un million.

Federation of Women Lawyers (FIDA) : créée en 1985 lors de la troisième conférence de l'ONU sur les femmes organisée à Nairobi, la fédération regroupe plus d'un millier de femmes avocates et étudiantes en droit. Elle agit en faveur des droits des femmes en menant un travail de réformes institutionnelles et législatives en partenariat avec le gouvernement, la société civile, les acteurs du développement et les agences onusiennes.

Tél. : +254 722 509760 ; email : info@fidakenya.org

The Green Belt Movement : fondé en 1977 par Wangari Maathai, figure majeure de l'écoféminisme, le mouvement « de la ceinture verte » lie la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes (participation à la prise de décision, amélioration des conditions d'existence...). Dans les communautés rurales les femmes sont encouragées à planter des arbres et des semis et sont rémunérées pour cela.

Tél. : +254 (20) 3873057 ou +254 (20) 3860158 ; email : gbm@greenbeltmovement.org

Conseil national des femmes kényanes (NCWK).

Tél. : +254 20 604738

Réseau kenyan Femmes et Energie (KWEN)

Tél. : +254.20.2713540

Kenya Women Microfinance Bank : créée en 1982, cette institution financière s'est spécialisée dans les services financiers à destination des femmes. Elle compte actuellement près de 334 000 clientes, dont 80% en milieu rural où l'agriculture est la principale source de revenus.

Email : info@kwftdm.com

Jitokeze : cette organisation cherche à améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau dans les régions semi-arides à travers le renforcement des capacités des femmes marginalisées les plus touchées par les conséquences du changement climatique.

Tél. : +254- 725-012-341 ; email : communicationsofficer@jitokeze.org

Women's Empowerment Link (WEL) : cette association de défense des droits des femmes cherche à renforcer la participation des femmes dans toutes les sphères de la société (politique, économique...) et mène un travail de plaidoyer en

favorable des droits humains et de la justice sociale.

Tél. : +254 203864482; email : info@wel.or.ke

GROOTS Kenya : branche nationale du réseau GROOTS International, l'organisation rassemble des individus et des groupes souhaitant favoriser une plus grande prise en compte des femmes dans le processus de développement et dans les prises de décision les impactant. Elle permet aux membres d'établir des liens, d'échanger et de chercher ensemble des solutions. Les domaines majeurs d'intervention sont l'accès des femmes à la propriété, les femmes et la gouvernance/*leadership*, le sida/VIH et les ressources communautaires.

Contact : Esther Mwaura-Muiru; tél. : 254-27-783640 ; email : grootsk@grootskenya.org

MenKen : branche nationale du réseau international MenEngage, MenKen réunit les garçons et les hommes souhaitant s'impliquer en faveur de l'égalité de genre, notamment sur les problématiques des violences de genre, du sida/VIH et de la santé reproductive. Le réseau travaille en partenariat avec le gouvernement et avec les autres organisations membres de MenEngage.

Contact: Fredrick Nyagah ; email : frednyagah@yahoo.com ; tél. : 0708428866

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

Association des Femmes d'Afrique de l'Ouest (AFAO/WAWA) : cette organisation régionale a pour objectif la promotion du statut économique et social des femmes.

Tél. : +221338646491 (siège à Dakar) ; email : afowawa@afaowawa.org

Présidente : Khady Fall Tall

CARE Kenya : présente au Kenya depuis 1968 l'organisation mène actuellement des programmes dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'adaptation au changement climatique, de l'inclusion financière et de l'aide aux réfugiés. CARE a toujours placé la question du genre et ses enjeux au cœur de sa lutte contre la pauvreté. Au Kenya l'ONG met en oeuvre le projet "Women and Girls Lead Global" en encourageant la

Tél. : +254 20 2710069 ; email : info@care.or.ke

PLAN International : au Kenya l'organisation mène un travail de sensibilisation contre les mutilations génitales féminines (à travers l'élaboration de partenariats avec des leaders locaux, l'engagement des médias et d'enfants ambassadeurs de leurs droits) et lutte pour le maintien à l'école des filles et des garçons.

Contact: Carol Sherman; tél. : 254 20 276 1000; email : Kenya.Co@plan-international.org

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

ONU Femmes : outre le soutien qu'elle apporte au gouvernement et aux organisations de femmes concernant l'élaboration de programmes et de budgets sensibles au genre, l'agence onusienne mène actuellement plusieurs programmes: un programme de lutte contre la violence de genre, un favorisant l'accès des jeunes et des femmes entrepreneurs aux opportunités d'emploi, un pour améliorer la participation des femmes à la gouvernance...ONU Femmes travaille également en partenariat avec différentes organisations (dont la Croix-Rouge kenyane) à la mise en place de programmes sensibles au genre dans les domaines de l'action humanitaire, de la sécurité et de la paix.

Tél. : +254 20 7625991 ou +254 20 7624363

USAID : le Kenya est l'un des pays prioritaires du [Plan National américain d'Action sur les Femmes, la Paix et la Sécurité](#). A ce titre USAID œuvre avec le gouvernement kenyan en faveur d'une plus grande participation des femmes dans la prévention de conflit et construction de la paix ainsi qu'à une meilleure prise en compte de leurs besoins en situation de conflit ou post-conflit. Le Kenya est également l'un des pays participant au programme USAID *Women and Girls Lead Global* : plus de 50 projections de films sur la participation politique des femmes ont été organisées, les potentielles candidates sont mises en relation avec des professionnels... Enfin, USAID intègre le genre dans l'initiative PowerAfrica en encourageant la participation des femmes dans le secteur des énergies renouvelables (plus d'informations [ici](#)).

Tél. : +254 723 937682 ; email : usaidke@usaid.gov

GIZ : le genre est pris en compte de manière transversale dans les projets de la Coopération allemande.

Contact : Hendrik Linneweber ; email : giz-kenia@giz.de

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Eau :

Global's Women Water Initiative : à travers des partenariats locaux avec des groupes de femmes, des femmes sont

formées et équipées pour mener des projets d'accès à l'eau dans leurs communautés. L'objectif est de faire basculer les femmes du statut de bénéficiaires « passives » de projets WASH à celui d'actrices pleinement impliquées (en tant qu'entrepreneures, techniciennes, formatrices...).

Contact : Gemma Bulos ; tél. : +1.917.497.1094 ; email : gemma@globalwomenswater.org

FIDA : soutien de systèmes communautaires d'approvisionnement en eau qui incluent les femmes et renforcent leur participation dans la planification et la gestion de ces systèmes. Œuvrer en faveur d'une répartition plus équitable des charges de travail et des bénéfices sociaux et économiques est l'un des objectifs de la stratégie genre de l'IFAD. Plus d'informations [ici](#).

Contact FIDA Kenya : + 254 020 762 1034; email : n.gbossa@ifad.org

Participation économique :

Projets Eco Ethics « **Moyens alternatifs de subsistance** » : afin de réduire la dépendance à la pêche dans des communautés côtières pauvres, Eco Ethics a mis en place un projet de diversification économique : les villageois.es sont encouragés à investir dans une activité alternative grâce à l'octroi d'un prêt. Les femmes et leurs compétences sont valorisées dans le projet, à travers le soutien de leurs petits commerces et la formation en marketing et en développement des affaires de groupes de femmes construisant des toits à partir de feuilles de palmier. Plus d'informations [ici](#).

Tél. : +254 712972163; email : ecoethicsiuk@gmail.com

Energie

Projet « **Femmes entrepreneures dans les énergies renouvelables** » élaboré par l'entreprise sociale Green Energy Africa : des femmes Maasai achètent des panneaux solaires, des lampes et des batteries rechargeables et peuvent les revendre dans leur communauté en gagnant un peu d'argent. Elles sont ainsi en charge du développement du marché des énergies renouvelables dans les communautés rurales et sont également formées à l'installation des panneaux qu'elles commercialisent.

Tél. : +254 (0) 771498989 ; email : info@green-energy-africa.com

Projet « **Plaidoyer Genre et Energie** » : porté par l'ONG *Practical Action* ce projet vise à conduire des actions de plaidoyer en faveur de l'intégration d'approches Genre dans les programmes énergétiques nationaux et internationaux et dans les programmes et stratégies en faveur d'un accès universel à l'énergie.

Contact : Lydia Muchiri ; email : Lydia.Muchiri@practicalaction.or.ke

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs

Profil genre du pays, Banque africaine de développement, 2007 : [lien](#).

« Les inégalités de genre au Kenya », UNESCO, 2007, recueil de textes sur des questions de genre dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la politique et de la culture. Accès [ici](#)

« Un accès sécurisé au bois et aux énergies alternatives », rapport d'évaluation de la Commission des femmes pour les réfugiés, 2010 : accès au document (en anglais) [ici](#).